

**Arrêté n° 20/234/CM**

**Désignation des représentants auprès du Jury - Consultation n° 71200226 -  
Concours restreint - Mission de maîtrise d'œuvre - Extension du réseau de tramway  
de Marseille de la rue de Rome vers la place du Quatre Septembre**

**VU**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la Commande Publique ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8065/20/CM du 9 juillet 2020 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l'élection de Madame Martine Vassal, en qualité de Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'élection de Monsieur Pascal Montecot en qualité de 7<sup>ème</sup> Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, le 9 juillet 2020 ;
- L'arrêté n° 20/148/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Pascal Montecot, Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La consultation n° 71200226 - Concours restreint - Mission de maîtrise d'œuvre – Extension du réseau de tramway de Marseille de la rue de Rome vers la place du Quatre Septembre

**CONSIDÉRANT**

- La nécessité de désigner les maîtres d'œuvre, en vue de la constitution de la commission d'appel d'offres composée en jury.

**ARRETE**

**Article 1 :**

Sont désignés pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres composée en jury :

- Monsieur Antoine Beau, architecte, membre du Syndicat des Architectes des BDR
- Madame Kerstin Brandstätter, ingénieur, membre du Syntec
- Monsieur William Cassard, ingénieur, membre du CINOV

**Article 2 :**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille Provence, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 9 septembre 2020

**Martine VASSAL**